La Communale

SNUDI FO 53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Bulletin d'information syndicale du SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicat **FO** des enseignants et AVS des écoles publiques

spéciale élections 2018

/snudifomayenne @SNUDIFO53

www.snudifo-53.fr

MAYENNE PPDC

SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt: 21/11/18

Bulletin trimestriel — Numéro spécial — Novembre 2018 — supplément au N°10 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474

J'ai eu besoin du SNUDI-*FO* ?
J'ai apprécié ses actions et positions ?
J'ai apprécié sa présence sur le terrain ?

Je vote et je fais voter

FNEC FP FO

Sommaire

Pages 2, 3: élections et enjeux

Pages 4, 5: profession de foi

Pages 6, 7: compte-rendu de mandat

Page 8: prises de position

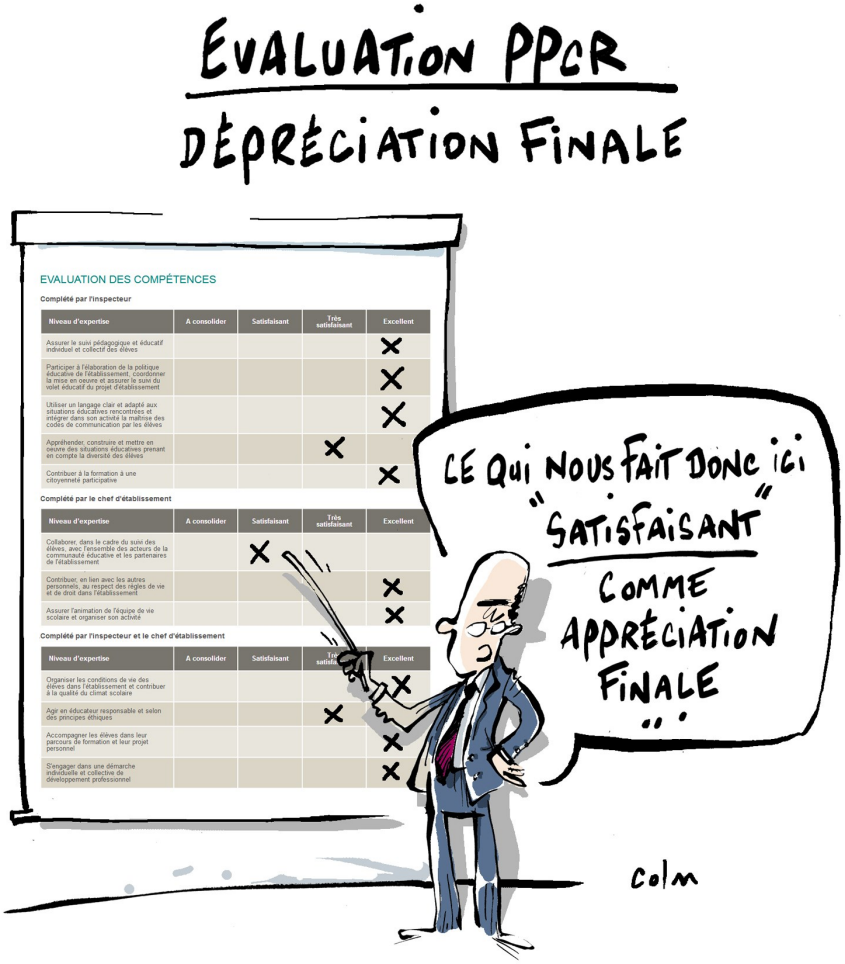

Le SNUDI-*FO* de la Mayenne présente une liste complète pour la CAPD du département (voir p. 5). Une liste équilibrée, et représentative de la profession sur l'ensemble du département (représentativité homme-femme, géographique, fonctions, niveaux…)

Vous avez eu besoin du SNUDI-*FO*, vous avez apprécié ses prises de positions, ses informations, son soutien… ?

Aujourd'hui nous avons besoin de vous !

Ces dernières années, vous avez fait appel aux représentants du personnel ***FO***, directement, par mail ou par téléphone, pour des questions, revendications, dossiers personnels ou collectifs : mouvement, mutations, carte scolaire, remplacements, inclusion scolaire, temps partiel, salaires ou indemnités, congés formation, listes d'aptitude, priorités médicales ou sociales, promotions et rendez-vous de carrière, retraites, …

Vous avez sollicité un renseignement, un conseil, une réponse, une intervention du syndicat ou un accompagnement auprès d'un IEN ou à l'Inspection Académique…

A chaque fois, nos représentants ont cherché à vous apporter une aide particulière car notre rôle est de vous défendre et de vous renseigner sur vos droits statutaires.

A chaque fois, nous nous sommes efforcés de réagir le plus rapidement possible, n'hésitant pas à répondre à des heures très tardives, sans compter notre temps.

Chaque fois que nécessaire, le syndicat est intervenu pour défendre vos revendications, dans les instances, cherchant des interventions communes avec les autres syndicats ou auprès de l'administration.

Vous recevez également régulièrement nos bulletins d'information par mail ou par courrier pour vous alerter sur des projets ou propositions dangereuses, vous proposer des actions communes ou simplement vous informer de vos droits…

Ce travail n'est possible qu'avec la détermination des militants, certes mais aussi avec des moyens syndicaux suffisants (décharges et cotisations). Aujourd'hui, les compteurs vont être « remis à zéro » puisque les élections professionnelles de 2018 vont déterminer la nouvelle représentation syndicale dans l'ensemble des instances.

Nous comptons bien entendu sur **tous nos sympathisants pour voter *FO*** mais cela ne suffira peut être pas pour nous assurer, au minimum, un siège en CAPD.

(Rappel 2014-2018 pour la Mayenne : 2 sièges SNUipp, 2 sièges SE UNSA, 1 siège SUD éducation)

C'est l'ensemble des voix de nos adhérents, nos sympathisants et ceux qu'ils auront convaincus de voter qui nous permettra de consolider nos positions !

Chaque voix est importante et chaque voix comptera !

Votre voix sera la nôtre, notre voix sera la vôtre !

Réunion **d'i**nformation **S**yndicale

Mardi 20 novembre 2018, à partir de 17h30*, école Boris Vian (Craon)
Jeudi 22 novembre 2018, à partir de 17h00*, école élémentaire (Saint Denis d'Anjou)
Jeudi 29 novembre 2018, à partir de 17h00, Union Locale FO (Mayenne) **Réunion spéciale ASH**

A l'ordre du jour: Retraites, fonction publique: CAP 22, évaluation PPCR, APC, Direction d'école, maternelle, inclusion scolaire systématique, remise en cause du mouvement... Toutes les questions de l'actualité de l'École et de l'actualité sociale seront abordées....

STAGES syndicaux SNUDI FO 53

Prochain stage: **Connaitre ses droits LAVAL** le vendredi 8 mars 2019, à l'UD FO **(Stage ouvert à tous)** ; **Nos obligations réglementaires de service, le statut, PPCR et déroulement de carrière (promotions, évaluations), les différentes instances qui nous représentent (CAPD, CTSD, CHSCT, CAPN, CTA, CDAS…)**

Repas prévu le midi au FJT (foyer jeunes travailleurs) 9 euros avec boisson (repas pris en charge pour les adhérents) / Les inscriptions se font par email (contact@snudifo-53.fr) ou via le formulaire en ligne

INSCRIPTIONS LIMITÉES

Les enseignants n'acceptent pas **l'avenir des plus inquiétants dessiné pour l'école publique et la remise en cause du statut de fonctionnaire d'État des enseignants.** Ils refusent l'évaluation PPCR et son arbitraire, ils refusent la contractualisation et le manque de postes, ils refusent la territorialisation de l'Éducation nationale...

Rien n'est inéluctable !

Ce qui est à l'ordre du jour, face à la mécanique infernale pour attaquer le statut par tous les bouts, c'est la préparation de l'action commune pour la reconquête de l'ensemble de nos droits, et le rétablissement de conditions de travail acceptables.

A l'occasion des élections professionnelles, nous vous invitons à renforcer le syndicalisme indépendant incarné par le SNUDI-*FO* et la FNEC FP-*FO* !

Salaires, statuts, postes, PPCR, rythmes scolaires, direction, maternelle, retraite, droits, obligations de service...

FO n'a pas de double langage,

ne modifie pas ses revendications en fonction du gouvernement en place.

Tandis que d'autres accompagnent les contre-réformes ou font semblant de ne pas les voir, **les candidats sur les listes Force Ouvrière n'ont d'autre loi que la défense de vos droits.**

C'est leur détermination et leur indépendance qui leur permettent de vous défendre quotidiennement.

En votant pour les listes du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO, vous indiquerez clairement au ministre et au gouvernement votre refus des contre-réformes, vous renforcerez l'outil syndical d'aide à la mobilisation.

CTA / CTM / CAPD / CAPN : 4 votes, 4 clics *FO*

SNUDI-*FO* 53 : Syndicat FORCE OUVRIERE des enseignants et AVS des écoles publiques de la Mayenne
UD-FO 53 – 10 rue du Dr Ferron – BP 1037 – 53010 – LAVAL cedex tél. 02.43.53.42.26 – contact@snudifo-53.fr
@SNUDIFO53 *@snudifomayenne*

SNUDI FO 53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Elections à la CAPD

NOTRE STATUT, CE SONT NOS DROITS !

Du 29 novembre au 6 décembre, vous allez élire vos représentants à la ***Commission Administrative Paritaire Départementale*** (CAPD). Cette commission, composée en nombre égal des représentants du personnel et de ceux de l'administration, traite de toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels (mutation, promotion, désaccord sur l'évaluation, travail à temps partiel, demandes individuelles de formation, titularisation ou prolongation de stage, détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emploi, licenciement pour insuffisance professionnelle...). Le ***SNUDI Force Ouvrière*** porte vos revendications et veillera à ce que l'administration respecte les règles et l'égalité de traitement.

Informer et défendre

Action sociale,
Agressions, dénonciations,
Atteintes à la laïcité,
Autoritarisme,
Carte scolaire,
Congés Formation,
Erreurs administratives,
Evaluation PPCR,
Harcèlement moral,
Hygiène et Sécurité,
Mutations,
Postes adaptés,
Promotions,
RASED,
Réglementation,
Salaires,
Souffrance au travail,
Temps partiels,
Validation des stagiaires...

Tous les collègues qui nous ont sollicités ont pu compter sur nos représentants.

Pourquoi voter pour le SNUDI-Force Ouvrière ?

Le SNUDI-*FO* de la Mayenne c'est :

- **Le syndicat** qui n'est ni adversaire ni partenaire de l'administration, mais i**ndépendant.**
- Le syndicat **qui négocie** avec l'administration **sur la base exclusive des intérêts et des revendications des collègues.**
- Le syndicat qui **défend les personnels** sur de nombreux dossiers collectifs : **PPCR, rythmes scolaires, inclusion, carte scolaire, Statut, liberté pédagogique, pression des collectivités…**
- Le syndicat qui **accompagne individuellement les collègues** pour défendre leurs intérêts
- Le syndicat **qui n'a pas signé le PPCR et son évaluation arbitraire.**
- Le syndicat **qui n'a pas cautionné les rythmes scolaires et qui refuse l'ingérence des mairies** dans le fonctionnement de l'école, les rythmes à la carte en fonction des municipalités, l'occupation des salles de classe par le périscolaire et la confusion scolaire/périscolaire…

Notre engagement

Résister, revendiquer, agir, pour **RECONQUÉRIR** *nos droits*

Voter pour le SNUDI-*FO*, c'est voter :

- **Pour le syndicalisme indépendant** qui se positionne clairement à tous les niveaux contre la territorialisation de l'école et sa privatisation.
- **Pour défendre les personnels contre les conséquences des contre-réformes** portées par les syndicats d'accompagnement.
- **Pour l'abandon du PPCR** et de l'évaluation arbitraire.
- **Pour,** dans les situations d'inclusion, **le respect des notifications MDA, le maintien et la création de postes, classes et structures spécialisées et adaptées** à hauteur des besoins.
- **Pour** un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire.
- **Pour des postes statutaires** afin d'abaisser les effectifs dans les classes et compléter les RASED.
- **Pour le respect des obligations de services.**
- **Pour une véritable médecine de prévention !**

Pour exiger le recrutement immédiat de médecins de prévention, pour l'application du droit à la visite médicale pour tous. Avec ***FO*** vous obtiendrez votre visite médicale obligatoire.

- **Pour la défense de la liberté pédagogique.**
- **Pour le respect du droit à muter** dans de bonnes conditions pour tous.

VOTEZ *FO*

Votre voix sera la nôtre, notre voix sera la vôtre !

1ère organisation dans la fonction publique de l'Etat

1er syndicat fédéré et confédéré des PE en Mayenne

Un syndicat démocratique avec des délégués élus, mandatés et contrôlés par les syndiqués dans le cadre des AG et des instances internes.

Qui peut, mieux que les représentants *FO*, faire respecter vos droits ?

- en se battant pour obtenir les créations de postes nécessaires en amont des instances.
- en veillant à l'égalité de traitement, et à la transparence, notamment lors des mutations (mouvement).
- en défendant les collègues mis en cause.
- en faisant progresser les droits des enseignants.
- en publiant des comptes-rendus complets après chaque réunion de CAPD.
- en agissant pour que les TR ne soient pas corvéables à merci.

Qui, plus qu'une organisation libre, indépendante, revendicative et combative, est mieux à même de vous représenter ?

CAPD de la Mayenne

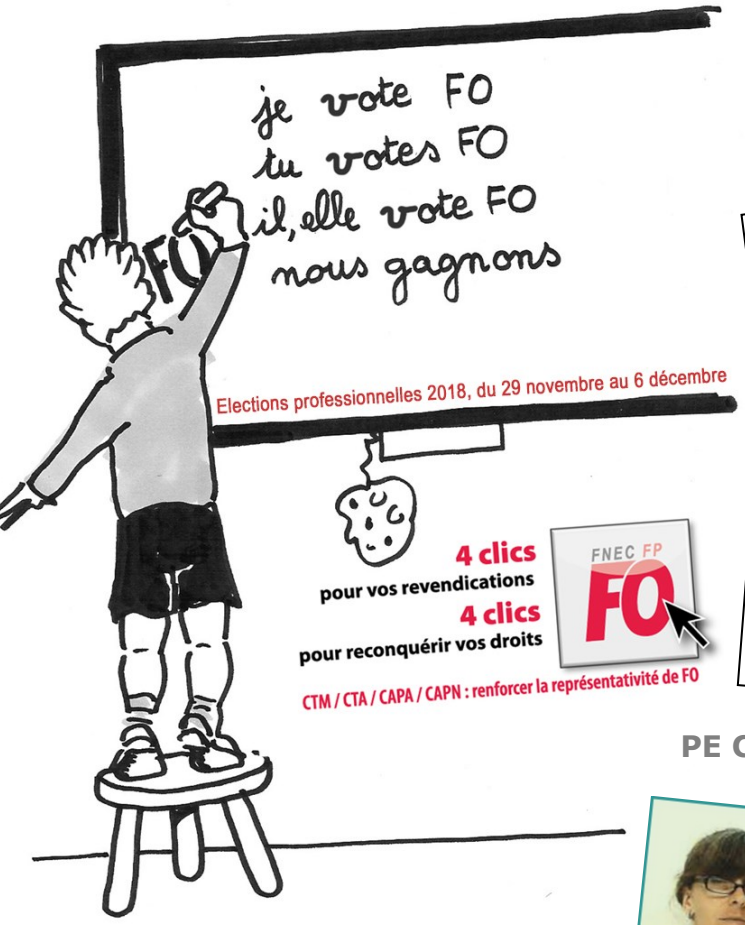

La liste présentée par le SNUDI-*FO* 53

PE de classe normale :

Stève Gaudin (Adjoint, PE+), **St Aignan sur Roë**

Hélène Colnot (Adjointe, PE+), **Renazé**

Fabien Orain (PE spécialisé), IME Léon Doudard, **Montaudin**

Sandra Rèche (adjointe) La Senelle maternelle, **Laval**

Camille Le Mauff (adjointe), **Gorron**

Nathalie Camus (directrice), **Marcillé-la-Ville**

PE Classe Exceptionnelle et Hors Classe :

Catherine Destoop (directrice), école Louise Michel, **Mayenne**

Tatiana Frenel (adjointe), **Ballots**

Pascale Lemaître (directrice), école F.Vadis, **Ernée**

Martine Ganne (adjointe), Michelet, **Laval**

Compte-rendu de mandat (2015-2018)

Le mandat que vous nous avez confié s'achève. Dans notre journal, nos messages électroniques, sur notre site, lors de nos visites d'écoles et de nos Réunions d'Information Syndicale, nous vous avons très régulièrement rendu compte de nos actions, de nos interventions et de notre travail en défense de vos droits, de vos revendications et de l'Ecole publique. ***Ce compte rendu de mandat (non-exhaustif), reflet de notre activité, nous permet de rappeler les positions et principes que nous avons défendus. C'est par notre présence et notre connaissance du terrain, que nous pouvons peser dans les discussions avec les responsables administratifs, dans les instances, mais aussi en audience.*** *En effet, à l'approche des élections professionnelles, promesses et revendications électoralistes ne vont pas manquer de fleurir. Par exemple, certains n'hésitent pas, aujourd'hui, à (un peu) critiquer le protocole PPCR qu'ils ont approuvé en 2016.*

FO vous invite à juger aux actes !

A l'heure où **l'existence des CAPD** est plus que jamais menacée, tout comme celle des **CHSCT** que le gouvernement veut fusionner avec les Comités techniques, pour que la hiérarchie n'ait plus de comptes à rendre nulle part, **voter c'est déjà exprimer votre volonté de les préserver**. **FO vous invite donc à voter et faire voter** malgré le scrutin électronique imposé qui ne facilite pas la participation... **Voter, c'est choisir qui vous représentera pendant 4 ans**. Ne laissez personne décider à votre place ! Plus la participation sera élevée, plus vous donnerez de force à vos délégués pour défendre vos droits et vos revendications. **Notre Engagement**, dans la continuité de nos actions passées, c'est **Résister, Revendiquer, et Agir pour Reconquérir nos droits,** face à l'avalanche de mauvais coups en cours ou annoncés contre notre statut de fonctionnaire, l'Ecole et tous les services publics, nos salaires, les retraites, la sécurité sociale…

Année scolaire 2015-2016

3 RIS (Mayenne, Laval, Craon)

Visites d'école régulières et toute l'année + ESPE

Informations régulières sur le projet PPCR, obligations de service (RIS et publications)

Conseils école-collège : Intervention du syndicat : La DASEN (S.Deloustal) est obligée de reconnaitre qu'il ne s'agit que d'une invitation à ces réunions.

Sectorisation ville de Mayenne : Communiqué de presse et distribution de tracts dans les écoles. Audience en mairie le 2 juin.

Nouvelles ORS : informations auprès des collègues.

SEGPA : nouveaux textes étudiés. Informations auprès des collègues concernés.

Audience IA (mars) : Réunions CEC, directeurs, PPMS… Nous avons rappelé au DASEN que nous étions très attachés aux formes et que nous tenions, à voir figurer très clairement sur les courriers qu'il s'agissait d'un ordre de mission, qu'il s'agissait d'une réunion institutionnelle. S'il s'agit d'un ordre de mission, il doit pouvoir être défalqué de nos obligations réglementaires de service et faire l'objet de l'indemnisation du déplacement. Le DASEN s'engage à être plus clair dans les ordres de mission. **Nous obtenons satisfaction.**

Défense des dossiers individuels : audience DASEN, IEN pour porter les dossiers de nos adhérents.

Loi travail : nous étions à l'initiative pour proposer aux autres organisations d'informer les collègues enseignants. Présence du SNUDI-FO 53 dans toutes les manifestations y compris à Paris.

Avis présentés en CHSCT à l'initiative de FO :

PPMS, **Utilisation des locaux scolaires sur temps périscolaires** (voté à l'unanimité), **M@gistère** (voté à l'unanimité)

Utilisation des locaux scolaires sur temps périscolaires sur la ville de Laval : Réalisation d'une enquête exhaustive. Audience en mairie de Laval le 4/07/16. Visite de toutes les écoles de la ville à ce propos. Nous obtenons satisfaction et l'appui du DASEN via notamment le CHSCT.

TR : Information auprès des collègues remplaçants souhaitant exercer à temps partiel.

Audience IA : Protection fonctionnelle, agressions d'enseignants et les parents soutenus par les IEN. Le DASEN s'engage à « remettre de l'ordre ». Le SNUDI-FO insiste sur son attachement au statut particulier des PE. Les 1607h : contre-vérité juridique, organisation de « servitude » (du temps de travail)

Violences des élèves, des parents envers les enseignants : intervention du SNUDI-FO en CHSCT, informations auprès des collègues, recensement des situations ; intervention auprès des IEN concernés. Diffusion d'une enquête auprès des collègues.

Année scolaire 2016-2017

10 RIS organisées (Mayenne, Laval, Craon, Ernée, Pré en Pail, Château Gontier…)

Informations régulières sur PPCR, rythmes scolaires, direction d'école, enseignement spécialisé… (RIS et publications)

Visites d'école régulières : nous sommes passés dans tout le département en 2 ans.

Avis présentés en CHSCT à l'initiative de FO :

Collège F.Puech, LSUN

Audience DASEN (février) : sur l'évaluation des enseignants et PPCR, et sur les revendications liées à la carte scolaire.

PPCR : évaluation des enseignants, communiqué commun SNUDI-FO 53 – SUD éducation

Carte scolaire : défense des dossiers confiés / Situation particulière à Craon. Le SNUDI a réuni tous les collègues de la ville, a déposé un préavis de grève pour défendre les postes. Si nous obtenons le maintien de deux classes à Matisse Maternelle, le DASEN ferme une classe à Satie. Le 9 février toutes les écoles de Craon sont fermées et tous les enseignants sont en grève à l'appel du SNUDI-FO. Le syndicat est reçu par le DASEN le 1er février 2017 pour défendre les postes et le maintien des classes menacées.

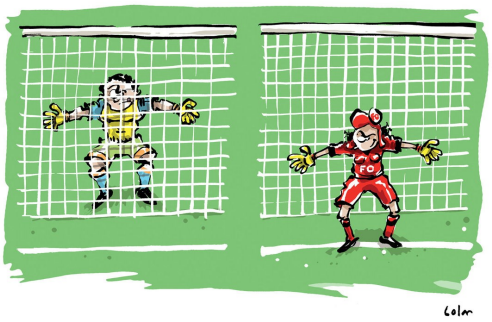

Défense des dossiers individuels des adhérents accompagnés en audience chez les IEN, chez le DASEN.

Sectorisation, ville de Mayenne : Le 4 mai, le SNUDI-FO réunit les collègues de 6 écoles de la ville. Rapport d'entrevue du SNUDI-FO avec la mairie, suite à l'audience du 22 juin.

Réunion de rentrée-PPMS : interventions du SNUDI-FO auprès des IEN. **Nous obtenons satisfaction.**

PPCR : rendez-vous de carrière et évaluation des enseignants / informations auprès des collègues, dans les RIS, les tournées d'écoles

Inclusion scolaire : Interventions auprès du DASEN. Sur une situation nous obtenons le rappel à la loi d'une famille par l'institution. Sur beaucoup de situations, nous obtenons satisfaction pour le respect de la notification MDA et l'aménagement de scolarité.

Ecole maternelle et ATSEM, ville de Mayenne : sollicité par les collègues des écoles maternelles de Mayenne, le SNUDI-FO intervient auprès de l'IEN et de la municipalité pour que cesse la confusion scolaire/périscolaire dans les écoles. Le syndicat réunit les enseignants des écoles maternelles de la ville à l'école Pierre et Marie Curie. Les collègues mandatent le syndicat pour intervenir auprès de la municipalité. La situation est résolue.

Dossier médecine de prévention : le SNUDI-FO mène campagne pour l'obtention de la médecine de prévention. Il reçoit copie de 120 demandes de visite médicale. Le DASEN interpelé en CHSCT par FO refuse de donner suite. 52 collègues déposent un recours au TA de Nantes et le SNUDI-FO dépose une requête en reconnaissance de droit individuel. Le dossier est toujours en cours.

Rythmes scolaires : publication du décret Blanquer fin juin. Le SNUDI-FO écrit au DASEN pour dénoncer la manière dont sont informées les écoles de la modification de la semaine scolaire. Celles-ci apprennent en effet par la mairie cette modification. Le DASEN suite à notre courrier informera ensuite directement les écoles. Le SNUDI FO prend position pour un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire 4 jours pour tous sur 36 semaines. Lancement d'une pétition.

Convention ruralité : le syndicat informe sur ce projet – Courriers aux maires du 53.

Année scolaire 2017-2018

12 RIS organisées dans tout le département (Mayenne, Laval, Evron, Craon, Ernée, Pré en Pail, Château Gontier…)

Informations régulières sur PPCR, jour de carence, rythmes scolaires, école maternelle, direction d'école, CAP 2022, enseignement spécialisé… (RIS et publications)

2 stages organisés à Laval.

Remplaçants, inclusion, PPCR : audience à l'IA (octobre 2017) Suite à notre intervention, nous obtenons la garantie que les TR rattachés à une école fonctionnant sur 4 jours ne soient pas obligés de se rendre disponible le mercredi matin… A propos de PPCR, l'administration reconnait la difficulté (impossibilité) à mettre en place un barème juste pour départager les collègues. En effet les collègues les plus « méritants » sont tout simplement choisis ! (compte-rendu)

Avis présentés en CHSCT à l'initiative de FO :

Médecine de prévention (voté à l'unanimité), **PPMS (situation Grez-en-Bouère)**

PPCR, inclusion scolaire, convention ruralité… Audience à l'IA (mai 2018) (Compte-rendu)

Carte scolaire : Le SNUDI-FO se déplace en réunions publiques, en RIS, et en visites d'écoles pour recenser les écoles menacées de fermeture. Le syndicat rencontre les collègues, les élus et les parents d'élèves. Suite à l'annonce du projet du DASEN, de fermer une trentaine de classes sur le département, FO dépose un préavis de grève. Une délégation est reçue le 8 février à l'IA.

Le 12 février, enseignants, parents et élus se rassemblement devant la DSDEN, à l'appel du SNUDI-FO. Nous n'obtenons pas satisfaction sur tous les dossiers, néanmoins nos actions permettent la sauvegarde de plusieurs classes.

Le 20 février, un nouveau rassemblement est organisé par le SNUDI-FO devant la préfecture. (carte scolaire 2018)

Mutations interdépartementales : le SNUDI-FO porte tous les dossiers qui lui sont confiés. Sur toutes les mutations obtenues, nous permettons par exemple à une collègue PES de rentrer dans son département d'origine de l'académie.

Défense des stagiaires : le SNUDI-FO a accompagné et soutenu les collègues PES convoqués devant le jury académique.

Médecine de prévention : le SNUDI-FO continue son action pour le recrutement d'un médecin de prévention sur notre département. Une cinquantaine de demandes de visites médicales sont formulées, et le DASEN refuse toujours de donner suite. Nous continuons nos recours.

Convention ruralité : le syndicat continue d'informer sur la dangerosité de ce projet – Courriers aux maires du 53.

La position de *FO* sur quelques réformes…

1989 *Loi Jospin*	**Pour** le maintien du statut d'instituteur avec la grille de salaire des PE, avec 12ème et 13ème échelon. **Contre** la perte de la retraite à 55 ans, contre la perte du droit au logement, contre la hors-classe et l'avancement au mérite.
2008 *Décrets Darcos*	**Pour** le recrutement des RASED nécessaires et un service hebdomadaire d'enseignement. **Contre** les 108 h annualisées et l'aide perso. qui se substitue au RASED et allonge la journée des enseignants et des élèves.
2009 *Masterisation*	**Pour** le maintien du concours niveau licence avec une véritable formation initiale et continue. **Contre** les 2 ans d'études supplémentaires non payées et la remise en cause de la formation initiale et continue, contre la revalorisation à 0 €.
2013 *Rythmes scolaires*	**Pour** le statut et l'école publique républicaine indivisible. **Contre** la demi-journée supplémentaire non compensée financièrement, la mise sous tutelle par les mairies, les PEdT, la remise en cause de nos obligations de service, de notre statut, la désorganisation de l'école.
2016 *PPCR*	**Pour** l'augmentation de la valeur du point d'indice **Pour** des garanties d'accès à la hors-classe **Contre** la nouvelle évaluation des enseignants et les dispositifs d'accompagnement qui en découlent **Votes au CTM:** Pour : FSU – UNSA – CFDT Contre : FO – CGT
2017 *Décret Blanquer*	**Pour** un cadrage national **Pour** des obligations de service définies nationalement **Pour** un calendrier scolaire sur 36 semaines **Contre** la territorialisation de l'école publique **Contre** l'organisation scolaire par les collectivités, et les ingérences des mairies

Le SNUDI-*FO* présente 101 listes CAPD des PE et instituteurs. Un premier succès qui en appelle d'autres !

Pour la 1ère fois **le SNUDI-FO présente 101 listes soit une dans chaque département de métropole et d'outre-mer**. Le SNUDI-FO est donc partie prenante de la progression du nombre de listes déposées par notre fédération, la FNEC FP-*FO*, qui s'élève à plus de 600, soit une cinquantaine de plus qu'en 2014 !

Ce premier succès exprime à la fois **l'engagement des militants et la reconnaissance par les personnels de la place occupée par le SNUDI-FO, la FNEC FP-FO et la CGT-FO dans la défense de leurs droits collectifs.**

101 listes, c'est l'expression de la volonté collective de renforcer notre organisation syndicale.

101 listes qui expriment **l'attachement des PE à défendre leurs conditions de travail, leurs garanties statutaires et le statut général contradictoire aux projets gouvernementaux** : CAP-2022, le nouveau contrat social avec les agents publics, le *projet de loi sur « L'*école de la confiance »…

101 listes qui expriment **l'exigence d'un même rythme scolaire pour tous sur tout le territoire national** – la semaine de 4 jours sur 36 semaines – **mais aussi le refus de l'évaluation PPCR, de l'inclusion scolaire systématique et de la volonté ministérielle de remettre en cause le mouvement des enseignants.**

101 listes qui expriment **l'exigence du maintien du code des pensions** qui garantit une retraite calculée sur le traitement des 6 derniers mois de carrière et donc celle du retrait du projet de système de retraite universelle par point.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre

4 votes par internet pour choisir pour 4 ans nos représentants face au ministre, au Recteur, à l'IA

- ► à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD),
- ► à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN),
- ► au Comité Technique Académique (CTA),
- ► au Comité Technique Ministériel (CTM).

Des résultats du vote découle la représentation en CAPD (carrière, mouvement…) aux **Comités Hygiène et Sécurité**, au **Comité Technique Spécial départemental**, à la **Commission Académique de l'Action Sociale**.

4 clics pour vos revendications
4 clics pour reconquérir vos droits